EDF PORTE À 100 000 € SA PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Michel PÉLIEU, Président du Département des Hautes-Pyrénées, et Christelle PALISSE, Directrice de Développement Territorial EDF HAUTES-PYRÉNÉES, se sont réunis jeudi 10 septembre à la Maison de l'histoire à Tarbes afin de signer la convention de partenariat qui lie EDF au Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Approuvée par la Commission permanente du 17 avril 2026, cette convention définit les modalités de travail entre EDF et la collectivité, tout en fixant les conditions de participation de l'énergéticien au FSL. En 2026, EDF a décidé de porter à 100 000 € sa contribution au fonds.

UN FONDS ABONDÉ PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité Logement permet aux ménages en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir : le FSL peut (sous conditions de ressources, géographiques, de salubrité du logement…) couvrir le dépôt de garantie, le premier loyer, l'ouverture des compteurs, des dettes de loyer, ou encore des factures d'énergie, d'eau et de télécommunications. En 2026, le Département y consacre 1,3 M €.

LES PARTENAIRES FINANCIERS EN 2025 :

- ➔ Énergéticiens : EDF, Engie, TotalEnergies, Energie Service Lannemezan, SIVOM du Pays Toy, Les Eaux d'Ilhau,
- ➔ Les communes de plus de 500 habitants,
- ➔ Les bailleurs sociaux : OPH 65, Promologis, SEMI, ICF Atlantique,
- ➔ La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

UN PARTENARIAT AVEC EDF RECONDUIT JUSQU'EN 2028

Conclue pour l'année civile 2026 et renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2028, la convention fixe les conditions de la participation d'EDF au FSL et les modalités de travail entre l'entreprise et les services du Département. Avec 100 000 € versés en 2026, en progression par rapport à l'an dernier, **EDF est le premier contributeur privé du fonds.**

DES MOYENS DE PRÉVENTION RENFORCÉS

LA CONVENTION COUVRE DEUX VOLETS :

- ➔ Le premier, curatif, permet la prise en charge de tout ou partie des factures d'énergie des ménages en difficulté.
- ➔ Le second, préventif, prend une place croissante : EDF diffuse, par exemple, une lettre d'information pour une meilleure maîtrise de l'énergie et organise des temps de formation à destination des professionnels de terrain. Son pôle solidarité est en lien direct avec les travailleurs sociaux du Département : **lorsqu'un client fragile est repéré, la fourniture d'énergie est préservée le temps qu'une solution soit trouvée. Cela permet d'assurer la continuité de son alimentation en énergie.**

« Le droit au logement est fondamental. Pour garantir l'accès et le maintien dans un logement décent, le FSL est un précieux filet de sécurité. Cet outil partenarial nous permet de venir en aide aux locataires et propriétaires en situation de précarité, tout en veillant à ce qu'ils retrouvent un équilibre financier. La contribution d'EDF, en hausse cette année, nous permet d'agir plus vite et plus largement. »

Michel Pélieu,
Président du Département
des Hautes-Pyrénées

« EDF accompagne les clients en situation de fragilité depuis trente ans. Notre rôle ne s'arrête pas au financement du fonds : nos équipes solidarité travaillent au quotidien avec les travailleurs sociaux du Département pour repérer les difficultés le plus tôt possible, adapter les contrats et garantir la continuité de la fourniture d'énergie. C'est ensemble, sur le terrain, que l'on prévient la précarité énergétique. »

Christelle PALISSE,
Directrice de Développement Territorial
EDF HAUTES-PYRÉNÉES

LE FSL EN CHIFFRES

- ➔ En 2025 : 1 727 foyers aidés, pour 897 413 € d'aides financières (accès, maintien, énergie)
- ➔ 382 ménages accompagnés pour accéder à un logement ou s'y maintenir
- ➔ 92 locataires et 90 propriétaires soutenus au titre de la prévention des expulsions
- ➔ 1,3 M€ engagés par le Département en 2026, auxquels s'ajoutent 100 000 € apportés par EDF

LE POLE SOLIDARITE EDF SUD OUEST

- ➔ Sur le Sud-Ouest, 25 experts Solidarité EDF entre Muret (Haute-Garonne), et Cenon (Gironde). Son pôle solidarité accompagne, aux côtés des acteurs sociaux, les clients en difficulté pour les aider à trouver des solutions pour le paiement de leurs factures ;
- ➔ 27 000 sollicitations de travailleurs sociaux ont été traitées, en 2025 sur la région Sud-Ouest.
- ➔ Depuis 2022, EDF va plus loin que ses obligations réglementaires, en remplaçant la coupure pour impayé par une limitation de puissance à 1 kVA. Cela répond au droit minimal à l'électricité.
- ➔ EDF agit pour que la transition énergétique soit une opportunité pour tous. Accompagner les publics les plus fragiles et ne laisser personne de côté est au cœur de l'action de la Solidarité chez EDF

CONTACT PRESSE :
CD65 : Graham ELLUL
Relations presse, cabinet du Président
07 84 39 01 10 - graham.ellul@ha-py.fr

EDF : Eric PETIT
Chargé de communication EDF Commerce Sud-Ouest
06 48 23 59 45 - eric-p.petit@edf.fr